

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) SUR LA DEMANDE
RELATIVE AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2015-2016**

RÉNUMÉRATION DES COMPTES D'ÉCARTS ET DE REPORT

1. Référence : Pièce C-AQCIE-CIFQ-0021, p. 15.

Préambule :

« Normally the balance in deferral accounts should net out to zero, so the balance is essentially temporary working capital. However, occasionally there are special cases where the balance becomes so large it cannot be allocated to rates for the following year, instead it is amortised over several years. This is the case with the \$380 million balance in the deferral account in question. In these cases, instead of using the BA + 0.25 % rate I would recommend using the rate equal to the average maturity expected of the deferral balance. In the case of the \$380 million balance with an average maturity of about 3 years, I would recommend a three year rate. The current yield on the three year Government of Canada benchmark bond is 1.13 %. To this I would add 0.45 % to bring it to an HQD rate of 1.58 % or rounding up 1.60 %. »

Demandes :

- 1.1 Dans le cas d'un compte d'écart et de report amorti sur 5 ans, veuillez présenter les avantages et désavantages respectifs de l'adoption d'un taux d'intérêt à 3 ans, basé sur l'échéance moyenne du compte, et de l'adoption d'un taux d'intérêt à 5 ans, basé sur la période d'amortissement totale du compte. Veuillez commenter.
- 1.2 Veuillez préciser si, selon la recommandation du Dr. Booth d'utiliser un taux correspondant à l'échéance moyenne du compte, le taux d'intérêt applicable changerait chaque année avec la réduction graduelle de l'échéance moyenne du solde à amortir. Veuillez expliquer, à l'aide d'un exemple, quel pourrait être le taux applicable pour chacune des 5 années d'un compte amorti sur 5 ans. Veuillez fournir les données de référence utilisées.
- 1.3 Veuillez présenter les avantages et les inconvénients à utiliser les taux d'intérêt courants sur les obligations du gouvernement du Canada par rapport à ceux d'utiliser une prévision de taux pour l'année témoin.
- 1.4 Veuillez identifier la série utilisée, aux fins de votre recommandation, pour les obligations du gouvernement du Canada 3 ans et veuillez fournir les données historiques mensuelles depuis le 31 décembre 2009. Veuillez fournir le fichier Excel.
- 1.5 Veuillez expliquer comment la prime de 0,45 % par rapport au taux des obligations 3 ans du gouvernement du Canada a été établie.

- 1.6 Veuillez fournir les données historiques mensuelles quant au taux d'intérêt des obligations 3 ans d'Hydro-Québec en dollars canadiens, depuis le 31 décembre 2009. Veuillez fournir le chiffrier Excel.
- 1.7 Veuillez préciser si la prime suggérée de 0,45 % varierait en fonction des échéances différentes entre 1 et 5 ans. Si oui, veuillez préciser quelle serait la prime suggérée par le Dr. Booth pour des échéances de un, deux, trois, quatre et cinq ans. Veuillez expliquer comment ces primes sont déterminées et fournir les données de référence utilisées. Sinon, veuillez justifier.
- 1.8 Dans le cas d'un compte d'écarts et de report amorti sur 3 ans, quelle serait la recommandation du Dr. Booth quant au taux de rendement approprié pour ce compte. Veuillez commenter et fournir le détail des données de référence utilisées tel que fourni à la réponse 1.4 et 1.6.
- 2. Références :**
- (i) Décision BCUC G-110-12, FortisBC inc. 2012-2013 Revenue Requirements and Review of 2012 Integrated System Plan, p. 105;
 - (ii) Pièce B-0089, p. 6;
 - (iii) Pièce B-0070, p. 16.

Préambule :

- (i) Dans sa décision G-110-12, la BCUC affirme que :

« Normally, a utility, whether a Crown corporation or shareholder-owned, is not entitled to receive a return on operating costs or current period charges but simply recovery of those amounts from its ratepayers, assuming recovery is otherwise justified. Current period charges are not "investments" which attract a capital return, they are deferred operating costs/current period expenses which, as noted above, in the Panel's view, should not attract rate base rate of return. » [nous soulignons]

- (ii) Concentric affirme que :

« Rate of return regulation assumes that every dollar of capital investment is financed in accordance with the firm's capital structure at the associated weighted average costs. »

- (iii) Dans sa réponse à la question 5.2 le Distributeur affirme que :

« Si la Régie n'avait pas autorisé la création de ces comptes d'écarts, les coûts engagés dans une année donnée auraient été constatés aux résultats réels de l'année en cours, affectant ainsi le rendement du Distributeur présenté dans son rapport annuel. »

Demandes :

- 2.1 Veuillez indiquer si le Dr. Booth est d'accord ou non avec les énoncés soulignés à la référence (i). Veuillez commenter.
- 2.2 Veuillez commenter l'affirmation faite à la référence (ii).
- 2.3 Veuillez définir ce que constitue un « *capital investment* » en donnant des exemples de ce qui peut être inclus et de ce qui ne peut pas être inclus. Veuillez préciser si une dépense d'opération peut-être considérée comme un « *capital investment* ». Dans l'affirmative, veuillez expliquer.
- 2.4 Veuillez préciser si les coûts engagés dans une année donnée, tels qu'énoncés à la référence (iii), mais recouverts une année subséquente, peuvent répondre à la définition de « *capital investment* ». Veuillez expliquer.